### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200117-0000021067-DE

### Acte certifié exécutoire

Envoi: 20/01/2020

Réception par le Préfet : 20/01/2020

Publication: 24/01/2020

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







# Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**N°** CP-2020-1-8-2 **Séance du** vendredi 17 janvier 2020

# AIDE A L'ASSOCIATION JEUNES EMPLOI FORMATION ALSACE POUR L'ORGANISATION DU SALON FORMATION EMPLOI ALSACE A COLMAR

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

### PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.

Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.

Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-8-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Education et de la Jeunesse,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission « Education et Jeunesse » (8ème) lors de sa réunion du 6 décembre 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue une subvention de 3 000 € et autorise son versement en une fois à l'association Jeunes Emploi Formation pour l'organisation à COLMAR du Salon Formation Emploi Alsace les 24 et 25 janvier 2020 (annexe ci-jointe),

Ces crédits seront imputés sur le programme E755 ligne 65-28-6574-26273-003.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité